

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 21 septembre 2023

Tavaux - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre DOUZENEL

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 65
Nombre de procurations : 11
Nombre de votants : 76
Date de la convocation : 14 septembre 2023
Date de publication : 28 septembre 2023

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	TRONCIN Dominique	PRAT Hervé
MICHAUD Dominique	BERNARDIN Daniel	REBILLARD Jean-Michel
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	BREMOND Gabriel
DAUBIGNEY Jean-Michel	MATHIOT Agnès	RIOTTE Christine
JEANNET Nathalie	BONIN Jean-Luc	CHAPIN Jean-Paul
MEUGIN Olivier	CHAUCHEFOIN Gérard	JEANNEROD Georges
GUERRIN Bernard	CHAUTARD Christophe	PANNAUX Joël
SOLDAVINI Grégory	ANTOINE Patricia	HENRY Micheline
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAMPANHET Stéphane	GUIBELIN Hervé
MONNERET Christophe	CUINET Jean-Pierre	MILLIER Cyril
ROY Jean-Yves	DELAINE Isabelle	VIVERGE Patrick
CROISERAT Jean-Luc	DOUZENEL Alexandre	DAVID Françoise
GAGNOUX Jean-Baptiste	DRAY Frédérique	LABOUROT Céline
GUIBELIN Marie-Rose	GERMOND Daniel	GRUET Olivier
HOFFMANN Maurice	GOMET Nicolas	PERNOUX Annie
LEPETZ Joëlle	HAMDAOUI Ako	CALLEGHER Aline
MANGIN Isabelle	HERRMANN Nadine	JEANNEAUX Cyril
PECHINOT Jacques	JABOVISTE Philippe	RIGAUD Fabien
RYAT Thomas	JARROT-MERMET Laëtitia	LEGRAND Jean-Luc
STOLZ Julien	MIRAT Maryline	
THEVENIN Hélène	NONNOTTE-BOUTON Catherine	

Conseillers suppléés

CALINON Séverine suppléée par PERNET Philippe	BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
CHEVAUX Bruno suppléé par CLAIROTTE Christian	JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine

Conseillers absents ayant donné procuration

LEFEVRE Jean-Philippe donne procuration à JABOVISTE Philippe
GAUTHRAY-GUYENET Thierry donne procuration à MEUGIN Olivier
LACROIX Olivier donne procuration à MILLIER Cyril
GINDRE Denis donne procuration à GUERRIN Bernard
PAUVRET Emeric donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia
BERTHAUD Mathieu donne procuration à DOUZENEL Alexandre
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à CUINET Jean-Pierre
GIROD Isabelle donne procuration à JEANNET Nathalie
GRUET Justine donne procuration à MIRAT Maryline
MARCHAND Sylvette donne procuration à PECHINOT Jacques
ROCHE Paul donne procuration à BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire

Conseillers absents non suppléés et non représentés

VERNE Pierre	MATHEZ Christian	GINET Gérard
MBITEL Mohamed	SAGET Emmanuel	LAGNIEN Jacques
DIEBOLT Alain	SANCEY Pascal	

Objet : Transformation d'un terrain de football engazonné en terrain synthétique avec éclairage au stade Paul Martin de Tavaux – Plan de financement

Rapporteur : Monsieur Christophe MONNERET

Le site du stade Paul Martin est localisé à Tavaux, sur une parcelle d'une superficie d'environ 42 000 m². Il est composé d'un terrain en gazon naturel, d'un terrain synthétique et d'un terrain en stabilisé de schiste rouge.

Cet équipement est principalement utilisé par les associations « Jura Dolois Football » qui compte environ 450 licenciés, et « l'Amicale des vétérans » de Tavaux, ainsi que dans le cadre des rencontres de l'Union Nationale du Sport Scolaire du secondaire (UNSS).

Actuellement, le terrain engazonné est difficilement praticable lorsqu'il est mouillé et en période estivale il est soumis aux restrictions d'arrosage. Pour le conserver dans les meilleures conditions, les joueurs ne devraient pas jouer sur ce terrain plus de 8 h par semaine. Au vu du nombre d'entraînements hebdomadaires (plus de 20) et afin de remédier à cette problématique d'utilisation du site et de garantir une bonne maîtrise des coûts d'investissement et de fonctionnement, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en concertation avec les clubs sportifs, a décidé de transformer le terrain de football engazonné en terrain synthétique avec éclairage.

Le nouveau terrain synthétique mesurera 105 m x 68 m (niveau T2) et répondra aux normes fixées par la Fédération Française de Football (FFF) pour le niveau National 2. Il bénéficiera de la création d'un éclairage permettant la pratique entraînement de niveau E6 (150 lux).

Le coût de l'opération sera pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pour un montant total de 1 350 708,49 € HT sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Maîtrise d'œuvre	12 600 €	État	405 213 €	30 %
Travaux Lot 1 :				
• Terrain de sport, revêtements, équipements, clôtures, drainages et contrôles externes	783 433,55 €	Département	267 622 €	20 %
• Terrassements généraux, génie civil, revêtements, abords	381 914,09 €			
Travaux Lot 2 : éclairage	172 760,85 €	Autofinancement	677 873,49	50 %
TOTAL	1 350 708,49 €		1 350 708,49 €	100 %

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **DE VALIDER** la transformation d'un terrain de football engazonné en terrain synthétique avec éclairage au stade Paul Martin de Tavaux, pour un montant de 1 350 708,49 € HT,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents y afférent,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs potentiels du projet,
- **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées.

SCRUTIN POUR : 64
 CONTRE : 6
 DONT 11 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 6
NE SE PRONONCE PAS : 0

*Fait à Tavaux, le 21 septembre 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Sports



Jean-Pascal FICHÈRE.